

Aucune précision n'apparaissant littéralement dans les textes d'organisation des vaccinations contre le virus H1N1, dans les écoles, l'autorisation parentale préalable à tout acte médical n'étant pas évoquée, la ministre ayant déclaré publiquement que cette vaccination ne serait pas obligatoire, vous trouvez ci-dessous :

Déclaration d'opposition formelle et absolue à la vaccination contre la grippe pandémique ou la grippe saisonnière.

À (Monsieur, Madame, Mademoiselle) responsable de la direction de l'établissement scolaire (L'école Le collège Le lycée L'université)

2ème lettre identique (en cas d'absence de la direction)

À (le professeur des écoles, le professeur principal)

Je (nous) soussigné(s) (vos noms et prénom) détenteur(s) de l'autorité parentale sur (nom et prénom de l'enfant) (rédiger 1 lettre par enfant)

Je (nous) vous fais (faisons) savoir que nous refusons formellement la vaccination contre la grippe A ou pandémique ou contre le virus H1N1 ou tout autre vaccination.

Je (Nous) vous demande (demandons) impérativement de prendre en compte cette interdiction quelle que soit la situation épidémique ou l'évolution de cette pandémie.

Si vous passiez outre à cette interdiction et malgré les relations que nous entretenons par ailleurs, je me verrais (nous nous verrions) contraint(s) de porter plainte à votre encontre et si par-dessus le marché mon (notre) enfant développait un ou des effets indésirables à la suite de cet acte médical que j' (nous) interdis(ons), c'est d'abord vers vous que je me (nous nous) retournerais (retournerions) pour l'indemnisation de ces derniers.

Nous vous rappelons que c'est un devoir pour un fonctionnaire de désobéir à un ordre de sa hiérarchie si ce dernier est manifestement illégal.

J'ai (nous avons) voulu par cette lettre vous permettre de vous opposer à la vaccination de mon (notre enfant) contre la grippe pandémique, et vous décharger de toute responsabilité dans cette affaire.

Pour valoir ce que de droit.

À le

Signature(s)